



# CALCUL DU QUOTIENT ET INSCRIPTIONS AUX

ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

# Faire calculer son quotient

## ► Modalités de calcul du quotient :

$$\frac{\text{Ressources annuelles} / 12 - \text{Charges d'habitation} / 12}{\text{Nombre de parts}}$$

Aux Lilas, 1 personne = 1 part  
(1 part supplémentaire pour les familles monoparentales)

REVENUS	CHARGES
<ul style="list-style-type: none"><li>Salaires</li><li>Pensions ou rentes perçues</li><li>Allocations de chômage</li><li>Revenus fonciers et/ou capital</li><li>Prestations versées par la CAF</li></ul> <p>À noter : allocations pour adulte ou enfant handicapé et allocations de rentrée scolaire non prises en compte</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les loyers sans les charges</li><li>Les remboursements d'emprunt (hors intérêts et assurances)</li><li>Pensions ou rentes versées</li></ul> <p>À noter : plafond de 2000 € mensuels</p>

## ► Justificatifs à fournir de manière obligatoire (originaux) :

### ► Justificatifs de ressources :

Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 et dernière attestation de paiement de la CAF, à la même adresse.

### ► Justificatif des charges de logement :

**Pour les locataires :** dernière quittance de loyer. **Pour les propriétaires :** justificatifs 2023 de remboursement d'emprunt

## ► Calendrier de calcul du quotient :

du jeudi 1<sup>er</sup> juin au vendredi 29 septembre 2023

### Modalités : fournir les justificatifs

- **sur place** : annexe Jean-Yanne derrière la Mairie (fermée le jeudi matin)
- **par courrier postal** service Éducation 96 rue de Paris - 93 260 Les Lilas
- **par mail** (scan des documents originaux) à [education@leslilas.fr](mailto:education@leslilas.fr)

Une attestation de quotient vous sera remise ou envoyée vous précisant vos tarifs pour chaque activité.

**Tous les tarifs détaillés sont disponibles sur le Portail Familles :**  
<https://portail-familles.leslilas.fr>

# Inscription aux activités péri et extra-scolaires

## ► Horaires des activités :

ACCUEIL SUR LES ÉCOLES	SECTION MATERNELLE	SECTION ÉLÉMENTAIRE
Accueils périscolaires du matin	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30
Pauses méridiennes	11h40 - 13h40	11h30 - 13h30
Accueils périscolaires du soir	16h40 - 18h45	16h30 - 18h45
Départ à partir de :	17h15	17h15
Accueil périscolaire post étude		18h - 18h45
<b>Le repas et le goûter sont fournis par la Ville</b>		
ACCUEIL AUX CENTRES DE LOISIRS	SECTION MATERNELLE	SECTION ÉLÉMENTAIRE
<b>Vacances scolaires</b> (journée uniquement)	8h00 - 18h45	8h00 - 18h45
Accueil le matin jusqu'à :	9h30	9h30
Départ à partir de :	16h30	16h30
<b>Mercredi toute la journée</b>	8h00 - 18h45	8h00 - 18h45
Accueil le matin jusqu'à :	9h30	9h30
Départ à partir de :	16h30	16h30
<b>Mercredi matin avec repas</b>	8h00 - 13h15 à 13h45	8h00 - 13h15 à 13h45
Accueil le matin jusqu'à :	9h30	9h30
<b>Mercredi après-midi sans repas</b>	13h15 - 18h45	13h15 - 18h45
Départ à partir de :	16h30	16h30

### Matin :

Accueil dans les écoles à l'exception des enfants des écoles élémentaires Romain-Rolland, et Victor-Hugo, qui sont accueilli-es dans les locaux de l'école maternelle attenante (puis un-e animateur-riche accompagne les enfants dans leur école à 8h20).

### Pause méridienne :

Un plat de substitution est proposé pour le porc ou la viande. Merci de veiller à cocher la case correspondante sur la fiche d'inscription. La substitution concerne le plat uniquement et non les entrées.

### Centre de loisirs :

Hors circonstances exceptionnelles (crise sanitaire, canicule, etc.), le centre de loisirs se tient en principe :

#### 🔹 Sur 3 sites le mercredi :

- **centre de loisirs Victor-Hugo (au sein de l'école)** : pour les enfants des écoles Victor-Hugo, Les Bruyères, Notre-Dame et scolarisé-es hors des Lilas

- **centre de loisirs Jean-Jack Salles** : pour les enfants des écoles Waldeck-Rousseau, Courcoux, Madeleine Riffaud, Julie-Daubié, Paul-Langevin

- **centre de loisirs Romain-Rolland (au sein de l'école)** : pour les enfants des écoles Romain-Rolland maternelle et élémentaire

🔹 **Sur 1 ou 2 sites pendant les périodes de vacances** : centre de loisirs Jean-Jack Salles et Victor-Hugo selon les périodes.

## ▶ PAI : Projet d'Accueil Individualisé

En cas de particularité médicale ayant un impact sur la prise en charge des enfants (prise de médicaments, régime alimentaire pour raisons de santé etc.), **la fourniture d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est obligatoire sur tous les temps (scolaires, péri et extrascolaires).**

Si les allergies alimentaires sont nombreuses ou lourdes, et si les préconisations médicales le font figurer dans le PAI, les familles ont la possibilité de **fournir un panier-repas.**

### Tout PAI doit être validé et signé par la médecine scolaire :

- ▶ **Pour les renouvellements** : par le biais des infirmières scolaires, secrétariat basé à l'école Waldeck Rousseau (contact : 01 43 62 10 53).
- ▶ **Pour les nouveaux PAI** : par le biais de la médecine scolaire de Bobigny (contact : 01 43 93 70 59 ou 61).

## ▶ Calendriers des inscriptions : du jeudi 1<sup>er</sup> juin au jeudi 31 août 2023

L'inscription est obligatoire pour fréquenter les activités. L'inscription vaut adhésion au règlement intérieur des activités péri et extrascolaires consultable sur le Portail Familles, ou sur demande.

### Modalités : remplir la fiche d'inscription et la retourner complète, avec la photo, au service Éducation :

- ▶ **sur place** : annexe Jean-Yanne derrière la Mairie (fermée le jeudi matin)
- ▶ **par courrier postal** : 96 rue de Paris – 93 260 Les Lilas
- ▶ **par mail** : à [education@leslilas.fr](mailto:education@leslilas.fr)

Fiche pouvant être retirée sur tous les accueils périscolaires ;  
sur demande par mail ou sur le Portail Familles : <https://portail-familles.leslilas.fr>  
Plus de renseignements : [education@leslilas.fr](mailto:education@leslilas.fr) ou 01 72 03 17 13

---